



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org Compte Twitter : [@CIJ_ICJ](https://twitter.com/CIJ_ICJ) Chaîne YouTube : [CIJ ICJ](https://www.youtube.com/CIJ_ICJ)

Page LinkedIn : [Cour internationale de Justice \(CIJ\)](https://www.linkedin.com/company/cour-internationale-de-justice)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2020/19

Le 2 juillet 2020

Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article 84 de la convention relative à l'aviation civile internationale (Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte et Emirats arabes unis c. Qatar)

Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article II, section 2, de l'accord de 1944 relatif au transit des services aériens internationaux (Bahreïn, Egypte et Emirats arabes unis c. Qatar)

La Cour rendra ses arrêts le mardi 14 juillet 2020 à 15 heures

LA HAYE, le 2 juillet 2020. Le mardi 14 juillet 2020, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU), rendra ses arrêts en les affaires de l'*Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article 84 de la convention relative à l'aviation civile internationale (Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte et Emirats arabes unis c. Qatar)* et de l'*Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article II, section 2, de l'accord de 1944 relatif au transit des services aériens internationaux (Bahreïn, Egypte et Emirats arabes unis c. Qatar)*.

Une séance publique aura lieu à 15 heures au Palais de la Paix, à La Haye, au cours de laquelle le président de la Cour, M. le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, donnera lecture des arrêts.

En raison de la pandémie de COVID-19, seuls les membres de la Cour et les représentants des Etats Parties aux affaires seront présents dans la grande salle de justice. Les membres du corps diplomatique, les représentants des médias et le public pourront suivre les lectures en direct par webdiffusion sur le site Internet de la Cour et sur UN Web TV, la chaîne de télévision en ligne de l'ONU.

Historique de la procédure

Pour connaître l'historique des deux procédures, il convient de consulter les paragraphes 236-245 et 246-255, respectivement, du Rapport annuel de la Cour 2018-2019, ainsi que les communiqués de presse n^{os} 2019/40, 2019/52 et 2019/53, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Offre multimédia

La séance sera diffusée en direct et en différé (VOD), en français et en anglais, sur le site Internet de la Cour et sur UN Web TV.

Des vidéos haute résolution (SD/MPEG2 et HD/MPEG4) et des photographies de l'événement réalisées par le Greffe pendant la lecture des arrêts seront mises à disposition gratuitement, pour un usage non commercial, sur le site Internet de la Cour ainsi que sur son compte Twitter (@CIJ_ICJ) à la fin de la séance (téléchargement disponible sur le lien www.icj-cij.org/fr/multimedia-index).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)